

République
Française

Département de
Seine
et Marne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FAREMOUTIERS

Nombre de membres

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération :

15

**Date de la
convocation :**
10/11/2025

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Frédéric BOUGE, Jean-Pierre MIHALJEVIC, Isabelle AUBERTIN, Michel CLOUET

Pouvoirs : Bertrand CHIGOT a donné pouvoir à Sonia HABAY
Lysiane CAVIC a donné pouvoir à Didier COLIN
Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2025/041

Objet de la délibération : **COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N°2025/003 DU 13
JANVIER 2025 RELATIVE A LA DEMANDE D'EXONERATION
DES TAXES FONCIERES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1382 C bis du Code Général des Impôts.

Vu la délibération n°2025/003 du 13 janvier 2025 qu'il convient de compléter, à la demande de la DDFIP,

Considérant qu'il convient de définir une durée de demande d'exonération pour la Maison de Santé « Jean-Jacques BARBAUX », et de définir un taux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une exonération de 100 % des taxes foncières pour la maison de santé pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à demander une exonération de 100 % des taxes foncières pour la maison médicale de la commune pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Maire,
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le 19/11/2025

Berger

Levraud

ID : 077-217701762-20251117-2025_041-DE